



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation**Rapport oral du président du groupe de travail, l'ambassadeur Jean-Jacques Elmiger (Suisse) ¹**

1. Le Président du Conseil d'administration, M. Tou, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale du Burkina Faso, a ouvert la réunion en informant les délégués que l'ambassadeur Amorim a été nommé ambassadeur du Brésil à Londres et ne peut donc pas continuer à présider le groupe de travail. Celui-ci voudra sans doute lui demander de transmettre à l'ambassadeur Amorim ses remerciements pour le travail qu'il a accompli et ses félicitations pour sa nomination. Le Président du Conseil d'administration a ajouté qu'après avoir consulté les membres du groupe de travail il propose que l'ambassadeur Jean-Jacques Elmiger assure la présidence. Il a indiqué qu'un certain nombre de délégations ont demandé que la présidence du groupe de travail fasse désormais l'objet d'une rotation. Le Directeur général a accepté de procéder à de nouvelles consultations en vue de présenter une proposition à ce sujet à la session de mars 2002 du Conseil d'administration. Lord Brett a demandé instamment que la rotation ne se limite pas aux gouvernements. En prenant ses fonctions, l'ambassadeur Jean-Jacques Elmiger a rappelé que le groupe de travail a un ordre du jour chargé, trois documents lui étant présentés: Renforcer l'action du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation: prochaines étapes; Libéralisation des échanges et emploi; Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations.

Renforcer l'action du Groupe de travail sur la dimension sociale de la libéralisation: prochaines étapes

2. Le Directeur général a présenté ce premier document ² en indiquant que les discussions de juin 2001 donnent à l'Organisation la possibilité de traiter de façon plus globale la

¹ Le compte rendu de la discussion qui a eu lieu à l'occasion de la présentation du rapport paraîtra dans les procès-verbaux de la 282^e session du Conseil d'administration qui seront soumis au Conseil à sa 283^e session.

dimension sociale de la mondialisation et en rappelant que l'idée de préparer un grand rapport qui ferait autorité a fait l'objet d'un large accord. Le document à l'étude, qui est le fruit de consultations étendues, examine comment la création d'une commission mondiale pourrait aider à préparer ce rapport. Il propose la création d'une commission composée de personnes possédant une excellente connaissance et une très grande expérience de la question, personnes qui seraient nommées à titre individuel. La composition de cette commission, tripartite, serait équilibrée, qu'il s'agisse de la représentation des différentes régions ou de l'équilibre entre hommes et femmes, et refléterait les différents points de vue sur la mondialisation. Le Directeur général a souligné qu'il procédera à de larges consultations afin de veiller à ce que ces conditions soient remplies. Il a proposé que les membres du bureau du Conseil d'administration soient membres d'office de la commission. Il a aussi souligné que la commission devra s'occuper des principales préoccupations des mandants, notamment des questions de développement qui sont soulevées lors des débats sur la mondialisation. Il a indiqué que la commission sera créée au début de 2002 et aura un an pour mener à bien sa tâche, de telle sorte qu'un rapport pourra être soumis à la réunion de mars 2003 du groupe de travail. Le Directeur général tiendra compte de ce rapport ainsi que des discussions auxquelles il donnera lieu au sein du groupe de travail lorsqu'il préparera son rapport pour la session de 2003 de la Conférence. Toutes les conséquences pour les programmes de l'OIT seront indiquées dans le rapport que le Directeur général présentera en 2003 à la Conférence. Le Bureau compte bénéficier de l'appui et des apports techniques d'autres organisations, dont certaines ont déjà manifesté leur volonté de participer à cette activité. D'autres détails pratiques, y compris l'appui du Bureau et les considérations financières, sont présentés dans le document.

3. Le groupe des employeurs a indiqué souhaiter aller de l'avant, compte tenu notamment de l'évolution récente du monde qui renforce d'une certaine manière l'importance des activités du groupe de travail et fait ressortir la nécessité d'apporter des réponses aux problèmes de fond. En juin, il avait souligné qu'il était difficile d'approuver de manière abstraite l'idée d'une commission. Il avait insisté sur la nécessité que le processus soit transparent et que les mandants participent à la préparation du rapport. En ce qui concerne les paramètres en fonction desquels la question de la mondialisation sera analysée et des politiques proposées, le groupe des employeurs juge que le consensus est indispensable pour que les solutions bénéficient d'un large appui. A cet égard, il ne voit pas exactement comment le processus devant conduire à la préparation du rapport que le Directeur général présentera à la session de 2003 de la Conférence reflétera cette approche consensuelle. Certes, les travaux de la commission seront fort utiles mais ils ne devront pas éclipser les responsabilités du groupe de travail et du Conseil d'administration et ils devront servir les intérêts de l'Organisation. Le groupe des employeurs a posé certaines questions au sujet du rôle du Bureau, de la manière dont le personnel d'appui sera choisi et aussi de la manière dont la commission sera constituée. Sur ce dernier point, il a insisté pour que les vues des mandants tripartites se reflètent dans la structure de la commission et, tout en se félicitant des apports qui pourraient être fournis par d'autres organisations, il a souligné que ces apports ne devront pas avoir d'incidence sur la nature tripartite de l'Organisation.
4. Le groupe des travailleurs a indiqué que la création d'une commission mondiale chargée de présenter d'ici un an un rapport sur la dimension sociale de la mondialisation vient à point nommé compte tenu de l'évolution du monde. Tout en partageant certaines des préoccupations des employeurs au sujet de la composition et du rôle de cette commission, il a estimé que des vues de l'extérieur pourraient ajouter à la cohésion interne du groupe de travail. Il a insisté sur cette cohésion interne qui est une des forces du groupe de travail malgré certaines divergences entre gouvernements, organisations de travailleurs et

² Document GB.282/WP/SDG/1.

organisations d'employeurs. Ce sont le groupe de travail et le Conseil d'administration qui sont le mieux placés pour déterminer, à partir d'une série de recommandations et de conclusions, ce qui sert le mieux les intérêts de l'OIT. En fait, ce sont les vues du groupe de travail ainsi que celles du Directeur général et les débats qui auront lieu à la Conférence qui guideront l'action du Conseil d'administration. Le groupe des travailleurs a souligné qu'il faut tirer parti au mieux de l'expertise des éminentes personnalités qui participeront aux travaux de la commission et qu'il serait dommage de leur lier les mains.

5. La déléguée du gouvernement du Danemark a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et d'un certain nombre d'autres pays européens. Elle a réaffirmé l'importance que l'UE attache à la dimension sociale de la mondialisation — importance que les événements récents n'ont fait qu'accroître — et donc à la nécessité de trouver des solutions cohérentes et constructives bénéficiant du plus large consensus possible. Le but devrait être de permettre à chacun de profiter de la mondialisation d'une manière qui conduise directement à l'élimination de la pauvreté, au renforcement de la cohésion sociale, à la création d'emplois et à l'amélioration de la gouvernance. A ce sujet, il est essentiel que la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail soit suivie de mesures positives de toutes les parties intéressées, ce qui inclut l'assistance technique et un renforcement de la coopération entre gouvernements et partenaires sociaux. L'oratrice a réaffirmé la volonté de l'UE de renforcer le rôle de l'OIT et a informé le groupe de travail que le conseil de l'UE examine des propositions de la Commission européenne visant à promouvoir les normes fondamentales du travail et à améliorer la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation. La Commission européenne appuie également la déclaration des membres de l'UE. Les pays européens sont favorables à l'établissement, sous les auspices de l'OIT, d'un dialogue international sur les questions de fond, dialogue auquel doivent participer d'autres organisations internationales, dont l'OMC. L'oratrice a insisté sur les conséquences politiques et économiques positives qui découleraient du lancement d'une nouvelle série de négociations commerciales, sur la contribution que cela apporterait au développement et au renforcement de la solidarité internationale. L'UE a déjà donné son accord pour que l'on renforce le rôle du groupe de travail en tant que forum pour des discussions de haut niveau auxquelles participeront également d'autres organisations internationales et qui permettront d'examiner des questions telles que les liens entre le commerce et l'emploi. L'oratrice a déclaré avoir pris bonne note des explications données par le Directeur général au sujet de la manière dont une commission mondiale composée d'éminentes personnalités pourrait contribuer à accroître connaissances et expertise en analysant les interactions entre la mondialisation et le monde du travail, grâce notamment à un rapport qui ferait autorité. Elle a estimé que les travaux de la commission pourraient aussi utilement porter sur d'autres façons d'envisager la mondialisation en vue d'un plus grand progrès social. L'UE approuve les points spécifiques présentés dans le document et attend avec intérêt le rapport que le Directeur général présentera à la session de 2003 de la Conférence internationale du Travail. L'oratrice s'est déclarée convaincue que le Directeur général sera capable de trouver des personnalités éminentes comme membres de la commission et elle s'est déclarée d'accord pour que les membres du bureau du Conseil d'administration et le Directeur général soient membres d'office de la commission, aux travaux de laquelle ils participeront à titre personnel. Elle s'est aussi déclarée d'accord pour que toutes les organisations internationales compétentes soient pleinement associées à l'examen des questions qui sont de leur ressort.
6. Le délégué du gouvernement de Cuba a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il a rappelé que, à sa réunion de juin 2001, le groupe de travail a décidé d'examiner comment renforcer sa capacité technique de traiter un sujet aussi complexe que la dimension sociale de la mondialisation et d'étudier la possibilité de réunions de haut niveau ainsi que les paramètres d'un rapport et les options qui s'offrent pour la création d'une commission. Le Directeur général a procédé à des consultations sur ces questions et

le document dont est saisi le groupe de travail est donc du plus grand intérêt. Il est d'une extrême importance de parvenir à un consensus au sein du groupe de travail sur la façon d'aller de l'avant sur un sujet ambitieux, complexe et en constante mutation. Il est capital d'adopter une approche globale. En juin déjà, le Groupe de 77 a identifié un certain nombre de questions critiques qui devraient être traitées dans le rapport. Parmi les autres questions qui intéressent les pays en développement, on peut citer le manque de ressources financières, les droits de propriété intellectuelle, l'insuffisance des infrastructures, le fardeau de la dette, l'analphabétisme et les autres problèmes d'éducation, la santé et son impact sur le monde du travail, le chômage. Ces problèmes ne sont pas nouveaux mais ils ont été exacerbés par la mondialisation. L'étude devrait donc porter notamment sur les rapports entre la création d'emplois pour promouvoir le travail décent, la réduction de la pauvreté et le développement. Le document du Bureau aborde ces questions. La liste de ces questions pourrait être complétée sur la base des discussions du groupe de travail et de communications écrites. Il est également très important de veiller à ce que les normes du travail ne servent pas à des fins commerciales et que l'avantage comparatif des pays en développement ne soit pas remis en question. Les travaux futurs devraient aider à renforcer la capacité des pays en développement de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale et d'éviter les graves conséquences de la marginalisation.

7. Le Groupe des 77 a de nouveau insisté sur la nécessité de consultations en vue de parvenir à une définition équilibrée et consensuelle des paramètres du rapport proposé. Il s'est félicité de l'intention du Directeur général de collaborer avec le groupe de travail pour l'élaboration du rapport sur la dimension sociale de la mondialisation qu'il présentera à la session de 2003 de la Conférence. En ce qui concerne la création d'une commission composée d'éminentes personnalités, il est essentiel que cette commission ait une composition géographique équilibrée et équitable afin que les pays en développement puissent faire entendre leur voix. Le Groupe des 77 est convaincu que le Directeur général saura mener à bien les consultations nécessaires pour la constitution de cette commission; celle-ci jouera un rôle consultatif auprès du Directeur général; elle disposera d'un an pour établir un rapport dont le sujet et les paramètres seront clairement définis; elle sera aidée par le Secrétariat et pourra compter sur les apports d'autres organisations. Par ailleurs, elle ne cherchera pas à assumer le rôle du Comité administratif de coordination des Nations Unies pour ce qui concerne l'harmonisation des activités des organisations internationales. Le rapport de la commission reflétera le point de vue de ses membres et non ceux de l'OIT; le Directeur général présentera son rapport à la Conférence internationale du Travail comme il le fait pour les autres rapports; toute suite à donner à ce rapport sera décidée selon la procédure habituelle de discussion à la Conférence et au Conseil d'administration. En conclusion, le Groupe des 77 est convaincu que la structure tripartite qui fait la spécificité de l'OIT est particulièrement utile pour traiter les questions difficiles que soulève la mondialisation, questions auxquelles les pays en développement accordent une énorme priorité.
8. Un grand nombre de délégués gouvernementaux ont pris la parole. Beaucoup d'entre eux ont déclaré appuyer la déclaration faite par leurs groupes respectifs. En ce qui concerne la composition de la commission qu'il est proposé de créer, beaucoup de délégués ont souligné qu'il faut veiller à un bon équilibre géographique et à un bon équilibre entre hommes et femmes et respecter la structure tripartite de l'Organisation. Il faut aussi que les travaux de la commission reposent sur l'expérience pratique des réalités de la mondialisation. Il faudra choisir avec soin les membres qui ne feront pas partie des mandants de l'OIT. Beaucoup d'intervenants se sont déclarés convaincus que le Directeur général saura tenir pleinement compte de ces considérations lors des consultations qu'il conduira pour que la commission soit de la plus haute qualité possible. Certains délégués ont souligné que les travaux de la commission ne doivent pas nuire à ceux du groupe de travail et du Conseil d'administration et qu'il faudrait donc établir clairement dès le début ses relations avec les structures permanentes de l'OIT. Beaucoup de délégués se sont

félicités de l'intention de faire participer d'autres organisations aux travaux de la commission car il importe d'étudier les moyens de mieux intégrer les activités des organisations internationales spécialisées et des organismes régionaux.

9. Un certain nombre de délégués ont pris la parole à propos des questions dont le rapport de la commission devrait traiter, en soulignant qu'il faut donner la priorité à la lutte contre la pauvreté et la marginalisation de nombreux pays en développement, notamment d'Afrique. Il faut pour cela adopter une perspective véritablement globale, tenant compte des différentes cultures comme, par exemple, celle du monde arabophone, et des différents modèles économiques et sociaux. A cet égard, le représentant de l'ONU a dit que la décision de créer une commission de la qualité et du niveau envisagés pour préparer un rapport complet et faisant autorité sur l'une des questions les plus importantes du jour est une formidable opportunité pour l'OIT qui peut compter sur le plein appui du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Certains délégués ont estimé qu'il faut que le groupe de travail donne des orientations plus précises à la commission, tandis que d'autres ont jugé qu'il faut laisser aux membres de la commission, compte tenu du niveau que ceux-ci auront, la latitude de traiter comme bon leur semble les questions mises en avant dans le document du Bureau et dans les discussions du groupe de travail. Un certain nombre d'orateurs ont mentionné les activités actuellement menées par le BIT, par exemple celles relatives à l'Agenda global pour l'emploi et celles entreprises dans les régions, invitant la commission à en tenir compte. La tâche confiée à la commission est vaste, ambitieuse et couvre des sujets actuellement peu étudiés. Ses membres devront par conséquent être sélectifs et peut-être avoir la possibilité de poursuivre leurs travaux au-delà de la durée de leur mandat (un an). Il serait également important que la commission bénéficie de l'appui du secrétariat et qu'elle constitue une équipe forte et équilibrée.
10. Un certain nombre de questions précises ont également été soulevées. Certains délégués ont proposé que le terme «OIT» figure dans le titre officiel de la commission, tandis que d'autres ont pensé que cela ne reflétera pas le fait que d'autres institutions peuvent apporter leur contribution. Il faut décider si la tâche des membres du Conseil d'administration nommés d'office à la commission prendra fin avec leur mandat, à la session de la Conférence de 2002, de même qu'il faut établir le calendrier des documents soumis par écrit. Un certain nombre de délégués gouvernementaux ont reconnu que les travaux de la commission pèseront sur les ressources du BIT et ont déclaré être prêts à offrir leur assistance. Les délégués gouvernementaux qui ont pris la parole ont dans l'ensemble bien accueilli les propositions faites par le Directeur général et son intention de poursuivre la tenue de vastes consultations. La commission et son rapport permettront de renforcer le rôle de l'OIT en ces temps où il faut de toute urgence développer la dimension sociale de la mondialisation.
11. En réponse aux questions soulevées sur la relation entre la commission et le groupe de travail, le Conseil d'administration et la Conférence, le Directeur général a souligné que la commission, contrairement à ces autres organes, n'est pas permanente. Elle a pour objet d'enrichir la réflexion sur la mondialisation grâce à la contribution d'un groupe de personnalités de haut niveau, de différentes régions du monde. Le groupe de travail continuera à débattre de questions importantes qui figurent à l'ordre du jour de la présente session, comme la libéralisation des échanges commerciaux et l'emploi, ou celle de la relation entre l'investissement et les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, qui devrait être abordée en mars 2003. Il sera parallèlement tenu informé des progrès de la commission. Le rapport de la commission sera présenté par le groupe de travail en mars 2002. Le Directeur général soumettra ensuite son propre rapport à la Conférence en juin 2003. Ce rapport sera fondé sur les discussions menées par le groupe de travail en mars 2003 et mettra l'accent sur les éventuelles répercussions sur les programmes de l'OIT. Ce sont la Conférence et le Conseil d'administration qui prendront des décisions, à partir des propositions faites dans le rapport du Directeur général. Ce dernier a de nouveau souligné que la commission sera

créée à la suite de multiples consultations, car il faut s'assurer qu'elle soit composée d'une manière équilibrée, qui reflète la dimension tripartite de l'OIT et la diversité des opinions. Le Directeur général a fait observer qu'outre les thèmes figurant dans le document de juin 2001, ainsi qu'aux paragraphes 9 et 10 du document à l'étude, la commission sera saisie d'autres sujets soulevés par différents mandants au cours du débat, ou éventuellement dans des documents communiqués par écrit. A propos des relations avec les autres organisations, le Directeur général a fait savoir qu'il a informé le Comité administratif de coordination (CAC) de l'évolution possible du groupe de travail. Beaucoup d'autres organisations internationales sont intéressées par le fait que l'OIT aille de l'avant dans ce domaine et ont fait part de leur intention de collaborer. Le Directeur général s'est félicité des propositions concernant les contributions d'organisations intergouvernementales et régionales. Enfin, il a souligné que ce processus aura essentiellement pour objet de renforcer le dialogue et de s'appuyer sur le tripartisme, qui permet à l'OIT de mieux se faire entendre dans le système international.

- 12.** Le groupe des employeurs a fait observer que les discussions et la réponse du Directeur général ont été très utiles pour parvenir au consensus nécessaire pour créer la commission, notamment en ce qui concerne son équilibre tripartite et régional. Il a émis de sérieuses réserves à l'idée d'une représentation de la société civile dans la commission et a insisté pour que les membres de celle-ci agissent en leur nom propre. Il a indiqué que, lorsque la commission analysera les moyens de faire en sorte que la mondialisation profite à l'ensemble des pays, elle devra étudier les raisons pour lesquelles tant d'Etats Membres n'en ont pas profité, quels changements doivent être opérés et quel type d'assistance (nationale et internationale) sera nécessaire pour que ces pays s'intègrent avec succès dans l'économie mondialisée. Il a demandé que soit communiqué au groupe de travail, à sa session de mars 2002, le mandat de la commission, clairement défini, notamment en termes de durée (un an) et d'objectifs reflétant les paramètres déterminés au cours de la session actuelle du groupe de travail. Il examinera avec intérêt les rapports sur les progrès de la commission et le rapport final de cette dernière, qui, renvoyant à la spécificité de l'OIT, enrichira le débat du groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Le groupe des travailleurs a demandé que toutes les questions soulevées par les différents mandants figurent dans les paramètres du rapport qui seront communiqués à la commission. Il est convenu que les personnalités éminentes qui composeront cette commission mondiale devront représenter les intérêts, l'expertise et les convictions des mandants tripartites, mais qu'il ne faut pas pour autant s'en tenir à un tripartisme absolu qui limiterait la composition de la commission à des représentants de gouvernements et d'organisations de travailleurs et d'employeurs. Il a indiqué que le mandat de la commission découle des débats et du consensus auquel est parvenu le groupe de travail. Le fait que les termes du mandat ne seront communiqués au groupe de travail qu'en mars 2002, pour information, ne doit en aucun cas retarder la création de la commission. Sa durée de vie est limitée à un an et elle devrait par conséquent être créée d'ici mars 2002, à la suite du vaste processus de consultations mentionné par le Directeur général. Le groupe des travailleurs a dit qu'il préfère que l'on retienne le titre de la commission proposé dans le document.
- 13.** Dans sa synthèse, le président du groupe du travail a fait remarquer que de nombreux délégués ont souligné l'importance du groupe de travail, notamment dans ce contexte marqué par un début de crise économique, et que la désignation d'une commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, composée de personnalités éminentes, vient donc à point nommé. Le document du Bureau a recueilli l'assentiment du plus grand nombre, et les points qui ont fait l'objet d'un consensus au cours des discussions peuvent être récapitulés comme suit. Premièrement, on est parvenu à un large consensus sur la création de la commission, telle que proposée par le Directeur général dans son document. La commission s'appellera «Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, établie par l'Organisation internationale du Travail».

Deuxièmement, les travaux de la commission seront limités à un an et elle sera désignée par le Directeur général au début de 2002. Troisièmement, le rapport et les recommandations de la commission seront de nature consultative et auront pour objet d'enrichir les débats du Conseil d'administration. Les décisions prises sur la base des discussions du groupe de travail et du rapport du Directeur général à la session de la Conférence de 2003 resteront de la responsabilité du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. Quatrièmement, le Directeur général entreprendra de vastes consultations pour que les membres de la commission soient représentatifs sur le plan géographique, sur celui des opinions et sur celui des perspectives tripartites et pour que les hommes et les femmes y soient équitablement représentés. Cinquièmement, les paramètres que doit respecter la commission, tels qu'ils sont définis dans le document, font l'objet d'un large consensus. D'autres questions ont été soulevées par un certain nombre de délégués au cours de la discussion; elles seront soumises à la commission pour examen. En outre, il sera tenu compte des propositions qui seront soumises par écrit en temps voulu. Sixièmement, le mandat de la commission sera établi sur la base du consensus auquel est parvenu le groupe de travail. Celui-ci sera tenu informé des progrès de la commission. Enfin, le groupe de travail s'est félicité des propositions de contributions et de collaboration des secrétariats d'autres organisations internationales et inter-gouvernementales.

Libéralisation des échanges et emploi

14. Le temps ne permettant pas d'avoir une discussion de fond, il a été convenu que le Bureau aurait la possibilité de présenter son document avant que l'OMS, la CNUCED et la Banque mondiale ne fassent de même. Le débat sur cette question se poursuivra en mars 2002.
15. Le document sur la libéralisation des échanges et l'emploi (document GB.282/WP/SDG/2) souligne un certain nombre de questions clés. L'évolution de la structure des échanges a profité à un petit nombre de pays. Le document examine également les données concernant l'impact de la croissance des échanges sur l'emploi et les inégalités et parvient à la conclusion que la situation est différente d'un pays à l'autre, ce qui montre la difficulté qu'il y a à faire ressortir les effets de l'évolution du commerce par rapport à d'autres facteurs. Sur le point précis de la libéralisation des échanges, le document note les arguments en faveur du libre-échange mais souligne les limites des considérations sous-tendant ces arguments et le fait qu'un certain nombre d'autres facteurs, comme les coûts de l'ajustement, ont souvent été négligés dans la théorie économique. A propos des données empiriques sur la relation entre l'ouverture des marchés et la croissance économique, le document prend note d'un certain nombre de problèmes méthodologiques qui suggèrent que toute conclusion devrait être considérée avec le plus grand soin. Les études des pays sont parvenues aussi à des résultats mitigés. Le document ne met pas en question l'intérêt d'un système commercial multilatéral ouvert mais suggère que l'on examine la manière dont les pays pourraient profiter d'une plus grande liberté des échanges. Les écarts dans les expériences nationales montrent qu'un certain nombre de facteurs de développement et de facteurs politiques sont importants pour le succès de la libéralisation. A propos de ces facteurs de développement, le document avance que la meilleure stratégie de libéralisation dépend des institutions et des capacités nationales. Les bénéfices du commerce et les effets sur l'emploi dépendent eux aussi de la gamme de politiques nationales concernant les investissements, le développement des entreprises, la technologie et les infrastructures. Le document note que l'accès aux marchés mondiaux demeure une contrainte importante au développement. Les profits de la libéralisation des échanges sont également fonction des politiques du travail et des politiques sociales ainsi que des institutions du marché du travail. Le rôle de la politique de développement et de la politique sociale n'a pas fait l'objet de suffisamment de recherches et les données sont limitées. Certaines de ces

questions devraient être examinées en priorité par le Forum global sur l'emploi et l'OIT devrait multiplier les activités dans ces domaines.

- 16.** La représentante de l'Organisation mondiale du commerce a brièvement résumé les mécanismes par lesquels la libéralisation des échanges touche l'emploi et plus explicitement les travailleurs. Premièrement, certains mécanismes permettent aux travailleurs de profiter de la libéralisation des échanges. En tant que consommateurs, ils profitent de prix plus bas et pourraient également bénéficier d'une demande accrue des services qu'ils fournissent. Deuxièmement, certains mécanismes peuvent faire que la libéralisation des échanges a des répercussions négatives sur les travailleurs. La libéralisation des échanges peut entraîner une réduction permanente de la demande pour certains types de services professionnels, comme cela a été le cas pour les travailleurs peu qualifiés des pays industrialisés. Cependant, comme l'économie en général semble être bénéficiaire, il serait possible d'offrir à ces travailleurs une compensation. Pour cela, il faut mettre en place des mécanismes appropriés de redistribution au niveau national. La libéralisation des échanges peut également avoir des coûts d'ajustement négatif à court terme. Les travailleurs des secteurs confrontés aux importations risquent de perdre leur emploi et de se trouver temporairement au chômage avant de trouver un nouvel emploi. Des marchés du travail qui fonctionnent bien, des marchés financiers nationaux efficaces et des filets de sécurité sociale peuvent faciliter considérablement le processus de transition pour les personnes concernées. L'intervenante a déclaré que le calendrier, le rythme et d'autres aspects de la libéralisation des échanges peuvent affecter le processus de transition et que des dispositions dans les accords spécifiques de l'OMC montrent l'importance accordée à ce processus d'ajustement.
- 17.** Le représentant de la CNUCED a relevé certains recoupements avec le document du BIT. Il a souligné que dans son analyse la CNUCED a eu tendance à aller à contre-courant de la pensée économique dominante, en grande partie du fait qu'elle est en général peu disposée à étudier les distorsions et disparités systémiques dans les mécanismes de l'économie internationale, qui entravent les perspectives de croissance et de développement de nombreux pays pauvres. On ne possède guère d'éléments qui donnent à penser que ces disparités s'amenuisent et, en réalité, l'inverse semble plutôt être le cas. L'orateur espère que l'OIT et la CNUCED auront dans l'avenir l'occasion de dialoguer sur ces domaines importants. Le message principal qui ressort du document de la CNUCED est que l'hypothèse selon laquelle il n'y a guère de marge pour les particularités dans les politiques économiques nationales est une source d'inquiétude. Au lieu de cela, un régime macroéconomique approprié visant à soutenir un accroissement des investissements et de l'emploi doit être relié à des politiques qui autorisent une interaction stratégique dans l'économie mondiale en fonction des capacités économiques et industrielles des pays, des forces relatives de leurs institutions sociales et surtout de la volonté des pays industriels d'ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement.
- 18.** Le représentant de la Banque mondiale a abordé un large éventail de questions liées à la mondialisation. En ce qui concerne ses dimensions commerciales et sociales, il a noté que l'expérience acquise par la Banque mondiale à ce jour a montré qu'une attitude ouverte à l'égard de la mondialisation et du commerce est fondamentale pour faire progresser le développement économique et cruciale pour atteindre les buts et objectifs liés à l'atténuation de la pauvreté et à l'emploi. Les travailleurs profitent eux aussi des bienfaits économiques de la mondialisation et de l'ouverture au commerce. Quand la croissance économique et l'augmentation des salaires étaient fortes, les taux d'atténuation de la pauvreté ont également augmenté. L'orateur a fait référence à un rapport qui paraîtra en décembre prochain et qui fait état de ces résultats. Il a également déclaré que l'architecture globale du commerce mondial doit être remodelée, vu que les pays en développement sont aujourd'hui confrontés à un trop grand nombre d'obstacles.

19. Le groupe des employeurs a félicité le Bureau pour son document équilibré et d'excellente qualité, comme en témoigne le fait qu'il met en évidence des questions sur lesquelles l'OMC, la CNUCED et la Banque mondiale ont exprimé leurs préoccupations communes. Il a noté que non seulement la situation varie d'un pays à l'autre mais aussi qu'une bonne intégration dépend d'un certain nombre de conditions internationales et surtout nationales. Le groupe des travailleurs a admis que le document est très équilibré et a également remercié l'OMC et la CNUCED de leurs contributions. Ces contributions ont fourni au groupe de travail les ingrédients d'un débat constructif sur diverses actions et opinions. Les travailleurs comme les employeurs ont estimé que les documents méritent un examen plus approfondi à la réunion de mars et devraient être fournis à la commission afin qu'elle puisse s'y référer en cas de besoin.

Faits nouveaux survenus dans d'autres organisations

20. Le président du groupe de travail a félicité le Bureau pour les excellents documents (GB.282/WP/SDG/3 et Add.1) qui ont été établis et a invité le groupe de travail à formuler ses observations. Le groupe des employeurs et celui des travailleurs ont fait valoir que les documents fournis par le Bureau sont très utiles, car ils donnent un aperçu général des faits survenus dans d'autres organisations, lesquels se situent souvent — mais pas toujours — dans le prolongement des travaux de l'OIT. Quelques délégués ont signalé des initiatives et des déclarations mentionnées dans le document qui sont pour eux une source d'inquiétude. En conclusion, il a appelé l'attention du groupe de travail sur le fait que les opinions exposées dans les documents ne sont pas celles de l'OIT. Les documents cherchent simplement à rendre compte de divers principes et conclusions adoptés dans d'autres organismes.

Genève, le 14 novembre 2001.